

Pandémie de coronavirus – crise sanitaire et économique Arrêt des chantiers de construction sur le territoire vaudois

Tolochenaz, 18 mars 2020 – **La Fédération vaudoise des entrepreneurs prend acte avec satisfaction de la décision du Conseil d'Etat vaudois, soit l'arrêt immédiat sur tout le territoire cantonal de tous les chantiers de construction pour lesquels les mesures de l'OFSP ne peuvent pas être assurées. Cette mesure exceptionnelle prend effet ce soir à 18h00 et s'étend jusqu'au 19 avril.**

L'arrêté décidé par le gouvernement vaudois répond à un courrier adressé ce jour-même par la Fédération vaudoise des entrepreneurs et le syndicat UNIA, qui demandait de pareilles mesures en raison de la situation préoccupante dans les ateliers et sur les chantiers des entreprises vaudoises de la construction.

En accompagnement de cette décision et pour faire face aux besoins de trésorerie des entreprises, l'Etat met en place une procédure simplifiée d'autorisation de la réduction des horaires de travail (RHT) et élargies. Sans entrer dans les détails, des avances de l'ordre de 80% des sommes demandées par les entreprises pourront être versées dans un délai de deux semaines seulement. Le Conseil d'Etat met immédiatement à disposition 150 millions de francs pour l'économie du canton.

De plus, le canton souhaite la mise en place, en collaboration avec les banques, de lignes de crédit garanties par l'Etat en faveur des indépendants et des petites entreprises. Les détails de cette mesure seront connus ces prochains jours.

La Fédération remercie le gouvernement cantonal pour son écoute et la prise en compte sérieuse de la situation particulière de l'industrie vaudoise de la construction. Pour rappel, ce secteur économique concerne plus de 3000 entreprises qui occupent 28'000 personnes dans le canton.

Pour tout contact:

Frédéric Burnand, porte-parole, frederic.burnand@fve.ch